



Conseil de sécurité

Distr. générale
... avril 2006
Français
Original: anglais

Huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1603 (2005) du 3 juin 2005, dans laquelle le Conseil de sécurité m'a demandé de l'informer régulièrement de l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire, ainsi que de l'exécution du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et des Accords de Linas-Marcoussis et de Pretoria. Il rend compte des faits intervenus depuis mon rapport en date du 3 janvier 2006 (S/2006/2).

II. Évolution de la situation politique

2. Dans mon dernier rapport, j'ai informé le Conseil que M. Charles Konan Banny avait été nommé Premier Ministre de la Côte d'Ivoire pour la période de transition le 7 décembre 2005. Le 28 février 2005, M. Banny a formé un gouvernement de 32 membres qui est constitué de toutes les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis. Ce gouvernement comprend notamment deux ministres d'État, à savoir Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces nouvelles, qui est chargé de la reconstruction, et Antoine Bouabré du Front populaire ivoirien (FPI), qui est chargé du développement, cinq ministres des Forces nouvelles, ainsi que deux ministres indépendants chargés respectivement de la défense et de l'intérieur. M. Banny assume également les fonctions de Ministre de l'économie et des finances, ainsi que celles de Ministre de la communication. Mon Représentant spécial en Côte d'Ivoire, Pierre Schori, a immédiatement commencé à travailler avec le nouveau gouvernement, auquel il a communiqué la feuille de route pour la paix élaborée par le Groupe de travail international.

3. Si la constitution du gouvernement était un pas encourageant dans le processus de paix en Côte d'Ivoire, cette évolution positive a brièvement été occultée par l'attaque militaire lancée contre la caserne d'Akouédo à Abidjan par un groupe armé le 2 janvier. Bien que cette attaque ait échoué, elle a exacerbé le sentiment d'insécurité au sein de la population, en particulier à Abidjan, et a ébranlé la confiance entre les parties ivoiriennes. L'enquête menée par le Gouvernement n'a pas été concluante.

4. Du 15 au 20 janvier, les Jeunes patriotes ont organisé ostensiblement de violentes manifestations à Abidjan et dans l'ouest du pays pour protester contre un



communiqué que le Groupe de travail international avait rendu public à l'issue de sa troisième réunion tenue le 15 janvier, au cours de laquelle le Groupe notait que le mandat de l'Assemblée nationale, qui avait expiré le 16 décembre 2005, n'avait pas à être prolongé. Dans ce communiqué, le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Konan Banny étaient invités à tenir des consultations sur la meilleure façon de tirer parti de l'expérience des anciens députés pour promouvoir le processus de paix. Les manifestations étaient une action bien orchestrée découlant d'une falsification délibérée du communiqué susmentionné qui portait à croire que le Groupe avait décidé de dissoudre l'Assemblée nationale, portant ainsi atteinte à la souveraineté du pays.

5. Les manifestations constituent une violation de la résolution 1643 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi que du décret présidentiel du 12 décembre 2005 interdisant toute manifestation publique. La virulente propagande et l'incitation à la violence contre les Nations Unies, en particulier sur les ondes de la Radiotélévision ivoirienne (RTI) et des stations de radio locales, ont entraîné la destruction et le pillage systématiques des biens de l'ONU et des organismes humanitaires dans l'ouest du pays, dans les villes de Daloa et de San Pedro, les plus graves incidents ayant eu lieu à Guiglo. Le quartier général de l'ONUCI à Abidjan, l'ambassade de France et le 43^e bataillon d'infanterie de marine français ont été assiégés et attaqués à maintes reprises pendant plusieurs jours par des foules de Jeunes patriotes. La situation a été exacerbée par de graves propos incendiaires formulés notamment par Pascal Affi Nguessan, Président du Front populaire ivoirien, le parti au pouvoir. Au cours du siège, les biens de l'ONU ont été gravement endommagés. À Guiglo, les médias de la haine ont incité des groupes d'individus à attaquer les soldats de l'ONUCI, qui ont de ce fait été obligés d'appliquer les règles d'engagement pour assurer leur sécurité. Ces mêmes groupes ont pillé et brûlé les bureaux des organismes humanitaires et des organisations non gouvernementales, dont les membres du personnel ont été molestés et chassés de leurs maisons, qui ont elles aussi été saccagées. En raison des menaces directes proférées à l'encontre des membres du personnel de l'ONU, ceux qui sont basés dans l'ouest du pays et à Abidjan ont été réinstallés temporairement en lieu sûr.

6. Le 18 janvier, le Président nigérian Olusegun Obasanjo, qui assurait alors la présidence de l'Union africaine, s'est rendu à Abidjan pour aider à désamorcer la situation. À l'issue de cette visite, le Président Gbagbo et le Président Obasanjo ont rendu public un communiqué commun, dans lequel toutes les parties concernées ont été invitées à cesser tout acte de violence. Dans ce communiqué, le chef de l'État et le Premier Ministre ont aussi été invités à rechercher un accord sur la question de l'Assemblée nationale. Suite à l'intervention du Président Obasanjo, les Jeunes patriotes ont cessé leurs manifestations.

7. Le 27 janvier, sur la base d'une recommandation du Conseil constitutionnel en date du 15 décembre 2005, le Président Gbagbo a signé un décret prorogeant le mandat de l'Assemblée nationale. Les responsables des partis d'opposition et les Forces nouvelles ont rejeté cette décision qu'ils considéraient comme une violation flagrante de la Constitution de la Côte-d'Ivoire et de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité. Du 9 au 16 février, l'ancien Président de l'Assemblée nationale a demandé la tenue d'une session extraordinaire du Parlement pour examiner la prorogation du mandat des maires. Ont participé à cette session 102 parlementaires seulement – pour l'essentiel du FPI – sur 202, la plupart des représentants de l'opposition ayant choisi de boycotter la réunion. La question n'est toujours pas

résolue et les informations selon lesquelles une autre session extraordinaire de l'Assemblée nationale pourrait bientôt être convoquée risquent d'entraver les progrès accomplis récemment et de compromettre la mise en œuvre des prochaines phases du processus de paix.

8. Pendant toute la période de crise, je suis resté étroitement en contact avec les principales parties prenantes, y compris l'Union africaine et son nouveau président, M. Sassou Nguesso, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Obasanjo et le Président sud-africain Thabo Mbeki, ainsi que le Premier Ministre Konan Banny. Le 29 janvier, j'ai rendu publique une déclaration dans laquelle j'exprimais ma préoccupation au sujet du décret présidentiel du 27 janvier relatif à l'Assemblée nationale et indiquait que celui-ci ne semblait pas conforme aux informations que m'avait communiquées le Président Obasanjo et l'ONUCI au sujet de la visite du Président nigérian à Abidjan. Le 1^{er} février, les incitations à la violence se poursuivant, j'ai rendu publique une autre déclaration pour rappeler aux plus hautes autorités civiles et militaires de Côte d'Ivoire, dont le Président Gbagbo et le chef d'état-major, le général Mangou, la responsabilité qui leur incombait personnellement d'empêcher la violence dans le pays, notamment les attaques dirigées contre le personnel et les installations de l'ONU, ainsi que les groupes ethniques.

9. Malgré les revers évoqués ci-dessus, le Premier Ministre a pris ultérieurement, en étroite coopération avec l'ONUCI, plusieurs mesures importantes pour poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route pour la paix élaborée par le Groupe de travail international. Du 9 au 11 février, à l'initiative du Premier Ministre, le Gouvernement a tenu à Yamoussoukro un séminaire auquel ont participé la plupart des ministres, dont le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro. Les participants au séminaire sont convenus d'instituer des mécanismes de mise en œuvre des principaux aspects de la feuille de route, notamment le désarmement, le redéploiement de l'administration de l'État, l'identification de la population et l'organisation des élections.

10. Le 17 février, le Groupe de travail international a tenu sa quatrième réunion à Abidjan. Il a félicité le Premier Ministre d'avoir pris l'initiative d'organiser le séminaire de Yamoussoukro et salué les conclusions auxquelles ce séminaire avait abouti. Il s'est félicité de la coopération entre le chef de l'État et le Premier Ministre et a demandé aux parties ivoiriennes d'engager sans délai les opérations de désarmement et du processus d'identification de la population. Il a demandé instamment aux parties de s'engager à respecter strictement l'interdiction de manifestations publiques et à s'abstenir de toute déclaration ou de tout acte susceptible d'attiser les tensions politiques et sociales. Il a également souligné l'impérieuse nécessité de renforcer la sécurité du personnel et des installations de la RTI et d'assurer son indépendance et de garantir l'accès libre et équitable à toutes les parties et sensibilités ivoiriennes.

11. En application d'une recommandation du séminaire de Yamoussoukro, le Premier Ministre Konan Banny a convoqué, le 28 février, une réunion des principaux responsables politiques à laquelle ont assisté le Président Gbagbo; le Président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), Henri Konan Bédié; le Président du Rassemblement des républicains (RDR), Alassane Ouattara; et le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro. C'était la première fois que ces dirigeants ivoiriens se réunissaient en Côte d'Ivoire depuis le début de la

crise en septembre 2002. Dans un communiqué rendu public à l'issue de la réunion, les dirigeants ivoiriens ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à engager un dialogue constructif. Ils ont par ailleurs fait observer que la Constitution ivoirienne et la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité n'étaient pas antinomiques et que celle-ci devait être appliquée d'une manière constructive, consensuelle et cohérente.

12. Les participants ont également souligné qu'il faudrait engager sans retard l'opération de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. S'agissant de l'identification et de préparatifs des élections, les dirigeants ivoiriens sont convenus que les deux opérations devraient être conduites simultanément. Ils ont également souligné le rôle central de la RTI dans la réconciliation ainsi que la nécessité d'assurer l'accès équitable de tous aux moyens de diffusion de la RTI, en notant le rôle positif des médias dans le processus. Avec la participation active du Haut Représentant pour les élections, M. Antonio Monteiro, un accord a également été conclu en vue de parvenir à une représentation équilibrée des forces politiques au sein de la Commission électorale indépendante, de manière à sortir de l'impasse politique prolongée dans laquelle se trouvait la Commission et qui risquait de retarder les préparatifs des élections.

13. Après une absence de 16 mois de la capitale économique, Guillaume Soro est arrivé à Abidjan le 14 mars, sous une escorte assurée par l'ONUCI et les forces de l'opération Licorne. Dès son arrivée, il s'est entretenu avec le Président Gbagbo, avant d'annoncer à la presse une reprise du dialogue militaire qui se fera dans la lancée du « dialogue politique initié ». C'était la première fois que les deux hommes se rencontraient à Abidjan depuis septembre 2002. Le 15 mars, M. Soro a, pour la première fois depuis la formation du nouveau gouvernement, participé à un conseil des ministres présidé par le chef de l'État.

14. Par ailleurs, le Groupe de travail international a tenu sa cinquième réunion à Abidjan le 17 mars. Dans son communiqué final, il s'est réjoui de l'esprit nouveau de dialogue qui commençait à prévaloir au sein de la classe politique ivoirienne depuis la réunion du 28 février à Yamoussoukro. Il a, par ailleurs, exhorté la Commission électorale indépendante à tout mettre en œuvre pour que les élections se tiennent comme prévu, au plus tard le 31 octobre 2006. Il a exprimé sa vive préoccupation face aux obstructions répétées à la liberté de mouvement des forces impartiales en violation du paragraphe 4 de la résolution 1643 (2005), et a condamné avec force la persistance des violations des droits de l'homme, notamment les agressions dont avaient été victimes des ministres de l'opposition.

15. Le 25 mars, le Premier Ministre a engagé des consultations avec les dirigeants du Sénégal, du Mali et du Burkina Faso afin de les informer de l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire et les a priés instamment de continuer d'appuyer l'action menée par le Gouvernement ivoirien pour rétablir la paix et la stabilité.

16. La reprise du dialogue entre les parties, la fin de l'impasse politique prolongée au sujet de la Commission électorale indépendante et le retour au Gouvernement du Secrétaire général des Forces nouvelles constituent une évolution encourageante qui, si elle est entretenue, pourrait remettre le processus de paix sur les rails. Il est donc primordial que l'ONUCI soit bien équipée en temps voulu, de sorte qu'elle puisse accompagner pleinement la mise en œuvre de la feuille de route en fonction de son évolution.

17. Les mesures positives prises récemment par les parties ont apaisé les tensions et amélioré le climat politique dans son ensemble, ouvrant la voie au redéploiement des soldats de l'ONUCI et à la reprise des activités humanitaires dans l'ouest du pays. Elle a également permis au Gouvernement d'axer son attention sur d'autres questions prioritaires telles que la relance de l'économie.

III. Sécurité

18. Les violentes manifestations organisées par les Jeunes patriotes, sans aucune résistance de la part des autorités et souvent avec leur tacite consentement, du 15 au 20 janvier, ont entraîné une forte détérioration de la situation en matière de sécurité au début de l'année. Il y a eu de graves obstructions à la liberté de mouvement des forces impartiales, une interruption des activités économiques et une insécurité généralisée à Abidjan, ainsi que dans diverses zones contrôlées par les forces gouvernementales, notamment à Guiglo, Daloa, San Pedro et Yamoussoukro. Dans l'ouest du pays, les attaques violentes dirigées contre le personnel de l'ONU et des organismes humanitaires, avec le soutien ou la permission des autorités, se sont soldées par la mort de cinq émeutiers et le transfert dans la zone de confiance des camps de l'ONUCI qui se trouvaient à Guiglo, Toulepleu, Duékoué et Bloléquin. L'insécurité croissante et le départ temporaire des soldats de l'ONUCI de l'ouest du pays, en raison des pressions et de la violence auxquelles ils étaient soumis, ont également contraint les organismes des Nations Unies à réinstaller leur personnel. Un vide dangereux sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire a ainsi été créé dans ces zones, où près de 14 000 réfugiés, déplacés et membres de minorités ethniques qui y vivaient ont été laissés sans protection. Les activités humanitaires se sont arrêtées du fait de la destruction par les manifestants des bureaux des organismes des Nations Unies et d'autres organismes humanitaires, de leurs stocks de secours, entrepôts, matériel de transmission et autres matériels. J'ai écrit au Président Gbagbo pour demander aux autorités ivoiriennes de rembourser à l'ONU les 3,6 millions de dollars de dégâts causés par les manifestants. Je n'ai toujours pas reçu de réponse à cette lettre.

19. Afin de réduire au maximum les graves menaces contre la sécurité du personnel au cours des troubles de janvier, l'ONUCI a réinstallé 382 membres de son personnel dans des lieux sûrs prévus à cet effet dans la région, en utilisant ses propres moyens aériens et ceux de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Commencée le 25 janvier, cette opération de réinstallation s'est achevée le 28 février, date à laquelle le dernier groupe de fonctionnaires est retourné à Abidjan.

20. Dans l'intervalle, l'ONUCI a élaboré des plans détaillés pour réintégrer les sites où elle opérait dans l'ouest du pays. Le 19 mars, le déploiement d'un groupe avancé mixte de militaires et de forces de police de l'ONUCI a été mené à bien à Toulepleu et, le 28 mars, une compagnie d'infanterie a été déployée à Bloléquin. Tirant des enseignements des troubles de janvier, l'ONUCI déploie des membres d'unités de police constituées pour accompagner les soldats des Nations Unies qui retournent dans l'ouest, de façon à assurer une capacité d'action antiémeutes. Le redéploiement du personnel se fera ultérieurement à Guiglo et Duékoué. L'ONUCI a exhorté les autorités ivoiriennes aux plus niveaux, y compris le Président Gbagbo, le Premier Ministre Konan Banny et le général Mangou, à apporter leur concours pour que le redéploiement du personnel des Nations Unies s'opère sans heurt et en temps

voulu. Toutefois, l'opération s'est heurtée à l'opposition des autorités locales et de certains groupes radicaux.

21. La situation en matière de sécurité dans l'ouest du pays demeure extrêmement précaire. Plusieurs incidents ont opposé les forces françaises de l'opération Licorne et les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) autour des villages de Bouenneu et de Zouan Hounien du 26 février au 2 mars, dans ce qui semblait une tentative délibérée d'entraver la liberté de mouvement des forces de l'opération Licorne. À deux reprises, des soldats des FANCI se sont infiltrés dans la zone de confiance à Bouenneu et ont harcelé les soldats français qui en assuraient l'intégrité. Une patrouille française qui escortait une équipe des FANCI hors de la zone de confiance a été menacée à la pointe du fusil. Des habitants de Bouenneu ont signalé qu'ils étaient harcelés par des éléments des FANCI qui les accusent de soutenir les forces de l'opération Licorne. À l'issue d'une période relativement longue de dangereuse hostilité, une réunion entre les commandants de l'ONUCI et de l'opération Licorne d'une part et le chef d'état-major des FANCI d'autre part a finalement permis d'apaiser la tension.

22. Le 7 février, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) a imposé des sanctions ciblées à l'encontre de deux chefs des Jeunes patriotes, Charles Blé Goudé et Eugène Djué, ainsi que du commandant de zone des Forces nouvelles à Dorhogo, Fofié Kouakou. Si ce dernier n'a pas participé aux événements qui ont secoué Abidjan à la mi-janvier, il était considéré comme responsable du recrutement d'enfants soldats, de travail forcé, d'arrestations arbitraires et d'autres violations flagrantes des droits de l'homme commises par les forces placées sous son contrôle. Alors qu'ils avaient menacé précédemment de lancer une nouvelle vague de violence contre le personnel et les biens de l'ONU, les dirigeants des Jeunes patriotes ont demandé à leurs partisans de ne pas réagir.

23. Dans l'intervalle, l'ONUCI a continué de s'acquitter des tâches que lui avait confiées le Conseil de sécurité. Elle n'a cessé de s'employer énergiquement à promouvoir la confiance entre les divers groupes de population et la coopération entre les factions. L'action énergique de ses patrouilles mobiles se poursuit dans la zone de confiance en vue de prévenir tout acte d'hostilité et d'améliorer la visibilité de l'Opération, y compris dans les régions éloignées. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a également procédé à 120 inspections au titre de l'embargo sur les armes, aussi bien dans des régions sous contrôle gouvernemental que dans des régions sous le contrôle des rebelles, et surveille les principaux aéroports et ports maritimes à la recherche de tout transport illégal d'armes et de matériel. Aucune violation majeure de l'embargo n'a été constatée jusqu'à présent. L'ONUCI a aussi recruté récemment un spécialiste de l'embargo sur les armes afin de renforcer la capacité de la mission de procéder efficacement aux inspections.

24. Parallèlement, l'ONUCI a pris plusieurs mesures en vue d'améliorer son état de préparation à empêcher de nouveaux troubles ou à y faire face. Elle a accordé une attention particulière au renforcement de la défense de tous ses complexes. Une équipe de coordination et de sécurité a été désignée à chaque site des Nations Unies à Abidjan pour promouvoir le commandement ainsi que le contrôle et la coordination. Par ailleurs, la configuration du quartier général de l'ONUCI à Abidjan a été soigneusement revue pour mieux préparer la défense du site.

25. En outre, l'ONUCI a créé une antenne de sécurité à Duékoué, qui a été chargée de surveiller les activités des organismes des Nations Unies dans le secteur de

Guiglo. Cette antenne assurera également la liaison avec les administrations militaires locales de la région de Moyen Cavally.

IV. Application de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité

Désarmement, démobilisation et réinsertion

26. Le 24 mars, le Président Gbagbo a nommé le général Gaston Koné (PDCI) Coordonnateur du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Cette nomination a été saluée par les parties qui ont également indiqué qu'elles étaient disposées à promouvoir l'exécution du programme. Ce programme est en cours de restructuration et il est prévu que le Ministère de la défense se verra confié un rôle additionnel dans ce domaine crucial. Toutefois, l'échelonnement de l'opération devrait rester tel qu'il a été envisagé dans le calendrier de Yamoussoukro signé le 9 juillet 2005 par les FANCI et les Forces nouvelles. Les chefs d'état-major des FANCI et des Forces nouvelles, qui se sont entretenus le 1^{er} avril à Yamoussoukro, devraient s'entendre sous peu sur les modalités du lancement du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui devrait s'engager sans retard.

27. Les opérations militaires et activités de police de l'ONUCI visant à appuyer directement le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion seront notamment les suivantes : sécurisation des sites de désarmement et de cantonnement; prise en charge des fonctions de sécurité auparavant assumées par les troupes désarmées dans le nord, aux côtés de 600 auxiliaires de sécurité précédemment formés par l'ONUCI; escorte et/ou transport des ex-combattants vers les zones de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; intervention en cas de troubles à l'intérieur et aux alentours des camps, y compris en cas d'émeutes et de manifestations violentes; fourniture d'infrastructures de maîtrise et de destruction des armes; et établissement d'un climat de sécurité.

28. En ce qui concerne le financement du programme, le Gouvernement doit prendre d'urgence des dispositions pour régler ses arriérés envers la Banque mondiale avant que celle-ci ne débloque les 80 millions de dollars qu'elle s'était engagée à verser pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Si cette subvention est effectivement versée, le déficit restant pour le financement du programme s'élèvera encore à 35 millions de dollars dont le Gouvernement prévoit de payer 18 millions de dollars sur son budget de 2006. Il serait hautement préférable de s'assurer que les ressources nécessaires en provenance du Gouvernement et d'autres sources seraient assurément disponibles avant le lancement du programme. Le coût total de l'exécution du programme est estimé à 150 millions de dollars. Compte tenu de la complexité de ce programme et de ses liens avec d'autres éléments essentiels du processus de paix, tels que le désarmement et le démantèlement des milices et la réforme des forces armées, l'ONUCI et ses partenaires internationaux, ainsi que la communauté des donateurs, devraient être prêts à apporter l'appui nécessaire.

Désarmement et démantèlement des milices et restructuration de l'armée

29. L'ONUCI apporte un appui technique au cabinet du Premier Ministre pour l'élaboration d'une approche globale au désarmement, qui comprendra le désarmement et le démantèlement des milices et la restructuration de l'armée, une fois que sera achevée la restructuration du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. L'appui de l'ONUCI prendra également la forme du contrôle et de la destruction ou de la neutralisation des armes rendues par les milices, ainsi que d'une aide au Gouvernement pour faire face aux troubles qui pourraient perturber le processus.

Redéploiement de l'administration de l'État

30. Le Comité national de pilotage du redéploiement de l'administration, qui a été restructuré pour qu'il soit plus efficace, a commencé ses opérations le 16 février, avec l'aide de l'ONUCI. Selon les estimations, 24 400 fonctionnaires ont été déplacés pendant le conflit. Jusqu'à présent, environ 6 000 seulement ont été réaffectés, essentiellement dans les parties sud et ouest du pays sous contrôle gouvernemental. Quelque 20 000 fonctionnaires doivent encore être réaffectés dans des zones actuellement sous le contrôle des Forces nouvelles. L'ONUCI devra assurer un climat de sécurité pour ce processus qui devrait être mené parallèlement avec les opérations d'identification et d'établissement des listes électorales. L'ONUCI a encouragé le Comité national à commencer un projet pilote consistant à réaffecter un petit nombre de fonctionnaires désireux de retourner à leur poste. Ainsi, des fonctionnaires du Ministère du tourisme et de la Chambre de commerce sont retournés à Bouaké en mars. Toutefois, le redéploiement ne pourra se poursuivre sans une aide des donateurs, le Gouvernement n'étant pas en mesure de fournir tous les fonds nécessaires.

31. Sur une note encourageante, les entretiens entre le Gouvernement et les Forces nouvelles ont permis d'organiser pour la première fois en trois ans les examens scolaires dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles. Du 27 février au 4 mars, l'ONUCI a fourni un appui logistique et des moyens de transport et a assuré la sécurité dans 45 centres d'examen dans le secteur est et 22 centres d'examen dans le secteur ouest, tandis que l'Union européenne a apporté une assistance financière et les organismes des Nations Unies une assistance technique. Près de 60 000 élèves ont subi divers examens, qui devraient s'achever au 6 avril.

Opération d'identification

32. Un groupe de travail sur l'identification et les élections, mis en place sous la supervision du Premier Ministre, a établi début mars un rapport dans lequel il a formulé des recommandations spécifiques visant à faciliter le processus et à identifier les problèmes potentiels. Sa recommandation tendant à mener simultanément les opérations d'identification et d'inscription sur les listes électorales a été entérinée par le Gouvernement. Toutefois, aucun mécanisme judiciaire n'existant dans le nord et dans la zone de confiance, et compte tenu du fait que plusieurs registres de l'état civil sont portés manquants, un nombre considérable d'électeurs ne seront peut-être pas en mesure d'obtenir les documents confirmant leur nationalité ou leur âge et donc de prouver qu'ils remplissent bien les conditions pour voter. L'examen des modalités de création de tribunaux mobiles pour faire face à la situation est en cours, afin de permettre aux électeurs potentiels d'obtenir des

cartes d'identité nationales ou autres pièces d'identification officielles. Le recensement d'une population estimée à 12 millions de personnes de plus de 13 ans sera une entreprise redoutable.

33. Les parties sont toujours divisées en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre du processus d'identification, certaines continuant de plaider en faveur d'une séparation de l'opération d'identification de celle d'établissement des listes électorales. Certaines parties ont également demandé que l'ONU joue un rôle important en garantissant la crédibilité, la transparence et la sécurité du processus d'identification.

34. En outre, la question de la nationalité et de la citoyenneté étant au cœur de la crise ivoirienne, il est fort probable que la période d'identification soit extrêmement tendue. Dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles, l'ONUCI doit être prête à assurer la sécurité, l'autorité de l'État n'y étant pas encore rétablie. Dans certaines zones du sud, où les tensions ethniques sont vives, l'ONUCI devra aussi assurer la sécurité en cas de besoin.

Préparatifs des élections

35. D'intenses négociations menées par le Haut Représentant pour les élections et le Premier Ministre ont permis de sortir de l'impasse qui empêchait la Commission électorale indépendante de devenir opérationnelle depuis que ses membres avaient prêté serment le 17 octobre 2005. Le 16 février, le Haut Représentant a rendu public un communiqué confirmant que l'élection du Bureau de la Commission électorale, qui avait eu lieu le 19 octobre 2005 mais avait été contestée par les partisans du Président Gbagbo, était conforme à l'Accord de Pretoria. Sur la base de cette déclaration, les principaux responsables ivoiriens, réunis sous les auspices du Premier Ministre à Yamoussoukro le 28 février, se sont entendus sur des propositions pour l'attribution des postes au sein du Bureau de la Commission de manière à assurer une représentation équitable des forces politiques. À la suite de cet accord, la Commission restructurée a été officiellement installée le 9 mars. Depuis lors, la Commission a axé son attention sur un certain nombre de questions prioritaires et a bénéficié de l'aide de l'ONUCI. Le processus électoral demeure toutefois fragile et il importe que toutes les parties ivoiriennes fassent preuve de retenue et maintiennent un engagement constructif afin d'aider à consolider le travail de la Commission.

36. Conformément à son mandat, l'ONUCI apportera son appui à l'organisation des élections et, si elle est suffisamment renforcée, son concours à l'établissement d'un climat général de sécurité dans les principaux centres électoraux. Elle a déjà déployé des conseillers électoraux pour la création d'antennes locales de la Commission électorale. Au total, il faudrait assurer la sécurité dans 11 000 bureaux d'inscription sur les listes électorales et pour la distribution et le stockage du matériel électoral, ainsi que dans 18 000 bureaux de vote. Il faudra également assurer la sécurité pendant la campagne électorale. Le nouveau Président de la Commission électorale indépendante a également prié récemment l'ONUCI d'assurer la sécurité des membres de la Commission.

37. Dans une lettre datée du 3 novembre 2005 que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2005/707), j'ai informé le Conseil que les donateurs n'avaient pas encore versé les contributions escomptées destinées à appuyer les activités du Haut Représentant pour les élections et de son bureau. Depuis lors, la Commission

européenne, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont généreusement apporté une contribution de près de 1,2 million de dollars pour le financement d'un projet de 3,6 millions de dollars mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour doter le Haut Représentant des locaux, du personnel et des services administratifs dont il a besoin. Ces précieuses contributions seront toutefois épuisées d'ici fin juin 2006. Si le déficit budgétaire n'est pas comblé d'ici là, il sera peut-être nécessaire de rechercher un financement au moyen de contributions statutaires.

Forum de dialogue national

38. Le Premier Ministre a engagé des consultations avec tous les responsables politiques en vue d'obtenir leur accord à la tenue d'un forum de dialogue national dans un avenir proche pour aider à créer un climat social et politique favorable à une application sans heurt de la feuille de route. La mise en place d'un tel forum, prévu dans les décisions prises par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa réunion du 6 octobre 2005 à Addis-Abeba (voir S/2005/639) et dans la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, serait particulièrement importante pour le renforcement de la paix dans le pays.

Financement de l'application de la feuille de route

39. Le cabinet du Premier Ministre est convenu avec l'ONUCI de mettre en place un mécanisme mixte pour préparer une conférence des donateurs, à la suite de quoi il sera créé un comité permanent de mobilisation des ressources qui sera chargé de mobiliser des fonds pour l'application de la feuille de route. En outre, un forum économique, auquel participeront les donateurs et le secteur privé, sera convoqué sous peu afin de mobiliser des fonds pour la reconstruction du pays.

V. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Déploiement de la force

40. Au 31 mars 2006, l'effectif militaire de l'ONUCI était de 6 893 Casques bleus (voir annexe), sur un effectif autorisé de 7 090 hommes. La différence entre l'effectif autorisé et l'effectif actuel s'explique par le fait que l'ONUCI ne dispose toujours pas du groupe aérien dont elle a tant besoin et pour lequel aucune offre ferme n'a été faite à ce jour. Des négociations sont toutefois en cours avec le Ghana en vue du déploiement de cette unité au début de mai.

Déploiement de la police

41. Au 31 mars 2006, la composante de police comptait 696 éléments, y compris les membres des trois unités de police constituées. Plus de 70 policiers ont été déployés dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles pour assurer la sécurité pendant la période des examens scolaires.

42. Comme suite aux troubles de janvier, les activités de la police des Nations Unies ont été suspendues à Guiglo, San Pedro et Daloa et le personnel de police a été délocalisé. Toutefois, des policiers des Nations Unies sont depuis retournés à San Pedro.

43. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 20 ci-dessus, compte tenu des enseignements tirés des troubles de janvier et pour faire face aux risques de sécurité à Abidjan en prélude à la quatrième réunion du Groupe de travail international du 17 février, deux sections des unités de police constituées basées à Daloa et Bouaké ont été redéployées à Abidjan à titre temporaire. Elles ont efficacement fourni un appui pour faire face aux troubles publics dans les zones où elles ont été déployées.

Sécurité des membres du Gouvernement de transition

44. Le Sous-Groupement de sécurité de l'ONUCI continue d'assurer essentiellement la sécurité des ministres du Gouvernement de transition et des signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis. Bien qu'on rappelle régulièrement aux autorités nationales qu'il leur incombe au premier chef d'assurer la sécurité des citoyens, ces arrangements ont toutefois contribué à renforcer la confiance et la sécurité des principales personnalités engagées dans le processus de paix. La charge de travail de cette unité a considérablement augmenté à la suite du retour à Abidjan de MM. Bédié, Ouattara et Soro. Il faut d'urgence renforcer les effectifs du Sous-Groupement, conformément aux recommandations que j'ai formulées dans mes précédents rapports, car ses ressources sont en permanence mises à rude épreuve et en deçà des normes établies pour les opérations de protection rapprochée.

Renforcement des effectifs

45. À la suite de la crise survenue du 15 au 20 janvier, j'ai recommandé, dans une lettre datée du 1^{er} février adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2006/71), de transférer d'urgence un bataillon d'infanterie et une unité de police constituée de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI, à titre temporaire. Dans sa résolution 1657 (2006), le Conseil a approuvé le redéploiement temporaire d'une compagnie d'infanterie mécanisée, qui s'est achevé le 16 février. L'arrivée, à point nommé, de cette compagnie d'infanterie a eu un effet dissuasif d'autant qu'elle s'est produite à la veille de la quatrième réunion du Groupe de travail international. Le transfert de la compagnie a également renforcé la capacité d'intervention de l'ONUCI, en particulier à cause des nombreux multiplicateurs de puissance, notamment les transports blindés de troupes et d'autres matériels, que la compagnie a amenés à Abidjan. On pense également qu'il a eu un important effet de stabilisation à Abidjan.

46. Toutefois, ce renforcement étant limité et temporaire, il faut d'urgence se prononcer sur les propositions que j'ai faites dans mon rapport du 3 janvier, en particulier eu égard à la décision, implicite dans la résolution 1667 (2006), de ramener la compagnie à la MINUL. Il convient de renforcer considérablement la capacité de l'ONUCI de faire face au calendrier établi pour l'application de la feuille de route et de faire échec à d'autres troubles publics. Une détérioration soudaine de la situation en matière de sécurité, faute de progrès dans le processus de paix, demeure un risque réel. Il faut par conséquent faire en sorte que la crédibilité de l'ONUCI et son rôle dans le processus de paix ne soient pas de nouveau compromis et que l'Opération soit dotée de tous les moyens voulus pour appuyer effectivement la réalisation des objectifs fixés par le Premier Ministre Banny, qui doivent être atteints à brève échéance. À cet égard, mes recommandations, initialement exposées dans mon septième rapport daté du 3 janvier, tendant à renforcer les effectifs de l'ONUCI de quatre bataillons, de trois unités de police constituées supplémentaires et de 100 policiers et à y adjoindre le supplément de

personnel civil requis pour appuyer ce processus et parer à toute éventualité, sont plus que jamais d'actualité. Il va sans dire que la situation en Côte d'Ivoire recouvre d'importants aspects régionaux et qu'une détérioration ne manquera pas d'avoir des répercussions négatives sur le plan de la sécurité, essentiellement pour le Libéria et la Sierra Leone, pays où la stabilité, difficilement obtenue, reste précaire.

VI. Système judiciaire

47. L'ONUCI a continué de surveiller le fonctionnement général, l'efficacité et l'indépendance de l'appareil judiciaire et de prêter conseils au Ministère de la justice sur diverses questions en vue de rationaliser le système de justice, qui connaît de nombreux problèmes, notamment l'influence politique, la corruption, le copinage, le népotisme, la mauvaise application des lois et la dépendance à l'égard du pouvoir exécutif.

48. L'accès à la justice demeure problématique car les systèmes d'assistance judiciaire sont inadaptés et les frais judiciaires si élevés qu'ils sont hors de portée de la majorité de la population. De manière générale, la population n'a pas confiance dans l'appareil judiciaire et les forces de sécurité et préfère souvent ne pas signaler les crimes ou évite autant que possible le règlement judiciaire des différends.

49. Il n'existe pas de système judiciaire opérationnel dans le nord. S'il est vrai que l'ONUCI a aidé à former 600 policiers en service dans le nord, il n'existe par de tribunaux en activité dans cette région du pays. Les Forces nouvelles ont demandé à l'ONUCI et à la communauté internationale de contribuer à remettre en état le système judiciaire dans le nord et à faciliter le retour des juges dans le cadre du redéploiement de l'administration publique.

Système pénitentiaire

50. Les problèmes auxquels se heurte le système pénitentiaire en Côte d'Ivoire sont notamment la malnutrition, la surpopulation et l'absence de soins de santé, la conséquence étant des taux de mortalité élevés chez les détenus. Le programme de suivi des prisons de l'ONUCI a tenu l'administration pénitentiaire informée de la situation des prisons sous sa supervision, étant donné qu'il n'existe pas de mécanisme indépendant de contrôle des établissements faute de moyens de transport.

VII. Situation humanitaire

51. Au lendemain des événements de la mi-janvier, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, a effectué une mission en Côte d'Ivoire du 14 au 17 février. Lors de ses rencontres avec les autorités gouvernementales à Abidjan, les milices à Guiglo et les dirigeants des Forces nouvelles à Bouaké, il a réaffirmé la neutralité et l'impartialité du personnel humanitaire et condamné la destruction des biens des organisations humanitaires et les actes d'incitation à la violence au moyen des médias de la haine, qui constituent des violations du droit interne et du droit international. Il a exigé des parties ivoiriennes qu'elles garantissent la sécurité de tous les civils, y compris le

personnel humanitaire. Il a également demandé que les auteurs d'actes de violence contre le personnel humanitaire et les civils soient traduits en justice.

52. La crise en matière de protection des civils en Côte d'Ivoire est l'un des plus grands défis que doit relever le pays. Si la division du pays a accéléré la dégradation rapide des services de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement et des autres services de base dans le nord, les exactions massives commises à l'encontre de la population civile, en particulier des groupes minoritaires, se poursuivent dans l'ouest. Comme suite à l'évacuation du personnel humanitaire des Nations Unies de Guiglo, quelque 6 000 réfugiés libériens, 7 000 personnes déplacées et 35 000 enfants souffrant de malnutrition, qui bénéficiaient d'une alimentation scolaire d'urgence, n'avaient plus guère accès à l'aide humanitaire. Au début de février, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation internationale pour les migrations, en collaboration avec des organisations non gouvernementales restées dans la région, ont organisé la livraison et la distribution d'un à deux mois de rations alimentaires aux populations les plus vulnérables. Parallèlement, une campagne de sensibilisation a été lancée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue de promouvoir le retour volontaire des réfugiés libériens; au 14 mars, le HCR avait ainsi aidé au retour de 14 564 réfugiés libériens.

53. En attendant le rétablissement de la sécurité dans la zone, les organismes des Nations Unies ont, à titre temporaire, installé des bureaux à Duékoué pour superviser les opérations de secours à Guiglo. Pour financer les opérations immédiates propres à sauver la vie, le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé le décaissement de plus de 950 600 dollars du nouveau Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

54. En mars 2006, la procédure d'appel global des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire n'avait permis de recueillir que 2 % des 40,5 millions de dollars sollicités. La portée des programmes humanitaires si nécessaires dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la protection et des droits de l'homme, de la coordination et de la sécurité s'en trouve ainsi gravement réduite.

VIII. Droits de l'homme

55. Des violations graves des droits de l'homme continuent d'être commises en Côte d'Ivoire, essentiellement par des éléments des Forces de défense et de sécurité (FDS) dans la zone sous contrôle gouvernemental, par des éléments des Forces nouvelles dans le nord contrôlé par ces dernières et par des milices appartenant aux deux camps du conflit ivoirien. Comme par le passé, l'ONUCI a relevé, au rang des violations des droits de l'homme, des exécutions sommaires, des disparitions et des menaces de mort, des cas de viol et d'exploitation sexuelle, la traite d'êtres humains, la torture, des traitements inhumains et dégradants ainsi que des atteintes à la liberté d'expression, à la liberté de mouvement et à la liberté d'association.

56. L'impunité continue d'être un important facteur qui contribue à la détérioration de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Les appels répétés que l'ONUCI et d'autres acteurs internationaux ont lancés aux autorités civiles et militaires afin qu'elles engagent des poursuites pénales contre les éléments des Forces de défense et de sécurité, dans le sud, et des Forces nouvelles, dans le

nord, qui ont commis des violations graves des droits de l'homme, sont restés vains. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité au début de février contre un officier des Forces nouvelles pour des violations des droits de l'homme arrivent à point nommé pour faire comprendre aux responsables militaires et civils des deux camps de la crise ivoirienne qu'ils pourraient dorénavant avoir à répondre personnellement des violations graves des droits de l'homme.

57. L'ONUCI a poursuivi l'exécution de son programme de promotion des droits de l'homme, grâce à un financement du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Pendant la phase pilote, qui a bénéficié d'une subvention de 25 000 dollars, une formation aux droits de l'homme a été dispensée à 250 représentants des services gouvernementaux, des services judiciaires, des administrations locales et des organisations de la société civile à Abidjan, Bouaké et Yamoussoukro. Dans le cadre de ce programme, du matériel de sensibilisation aux droits de l'homme, notamment des affiches, des prospectus et des T-shirts, a été produit et distribué à plus de 50 000 personnes dans des communautés cibles. L'Opération établit également une présence sur le terrain à Bouna, Korhogo et Odienné, portant ainsi à huit le nombre de bureaux régionaux de l'ONUCI chargés des droits de l'homme dans le pays.

Protection de l'enfance

58. Le fait que les Forces nouvelles aient récemment soumis un plan d'action visant à mettre un terme à l'emploi des enfants soldats, conformément à la résolution 1539 (2005), est une démarche importante et louable, la première du genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

59. L'ONUCI et l'organisation non gouvernementale « Save the Children » ont mis au point, à l'intention de tous les soldats de la paix, un programme conjoint de formation aux droits fondamentaux et à la protection des enfants. En outre, les contingents de l'ONUCI ont désigné des responsables qui reçoivent une formation sur la collecte d'informations objectives concernant les violations graves perpétrées à l'encontre des enfants. L'ONUCI a également mis au point une base de données pour la classification et la gestion des informations reçues, qui serviront à l'élaboration de rapports au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les mécanismes de suivi et d'information créé par la résolution 1612 (2005).

IX. Suivi des médias

60. Certains éléments des médias ivoiriens ont activement participé aux appels à la violence et à l'incitation à la haine pendant l'attaque du 2 janvier à Abidjan, lors de la troisième réunion du Groupe de travail international et au cours de la période qui a précédé l'imposition des sanctions. Ces messages de haine visaient essentiellement l'ONUCI et l'Organisation des Nations Unies en général, le Groupe de travail international, la France et certains groupes locaux. Les entités ciblées étaient qualifiées de « menaces contre la Côte d'Ivoire, ses institutions et sa souveraineté nationale ». Elles étaient parfois présentées comme constituant une menace contre l'existence même de la nation ivoirienne au motif qu'elles faisaient partie d'un plan de recolonisation du pays. Dans certains cas, les nouvelles émanant des médias touchaient directement la fibre raciale.

61. Certains médias locaux ont également pâti des troubles de janvier. À Daloa, la station de radio locale tchrato a été attaquée et gravement endommagée. À Abidjan, les Jeunes patriotes ont pris le contrôle de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI) et s'en sont servi pour mobiliser leurs partisans en vue d'attaquer l'ONUCI et les forces de l'opération Licorne. Les Jeunes patriotes ont détruit l'émetteur de l'ONUCI à Guiglo et se sont servis de la radio locale pour inciter la population à s'attaquer à l'ONU et aux organisations non gouvernementales.

62. Pour faire cesser l'incitation à la haine et à la violence dans les médias, l'ONUCI a renforcé sa stratégie de communication afin de mieux faire comprendre son mandat et son rôle dans le processus de paix. L'ONUCI s'est également efforcée de contrecarrer la campagne de désinformation et d'expliquer à la population les fonctions du Groupe de travail international, les répercussions de la résolution 1633 (2006) du Conseil de sécurité et les sanctions. En outre, l'ONUCI a renforcé ses contacts avec la RTI afin de veiller à ce que les recommandations issues de la réunion tenue le 28 février à Yamoussoukro soient appliquées.

63. Pendant la période considérée, la couverture de la radio de l'ONUCI a été étendue à la ville de Bouna dans le nord-est et à celle de Daoukro dans le centre-est tandis qu'un véhicule de radiodiffusion a été équipé d'un émetteur pour lui permettre d'accompagner des missions sur le terrain en vue de diffuser en direct des émissions sur la réconciliation et d'autres activités. On peut à présent écouter les émissions radiodiffusées de l'ONUCI en modulation de fréquence (FM) dans les principales villes du pays. L'ONUCI a également lancé trois nouveaux programmes radiodiffusés. La radio FM de l'Opération continue d'être la seule source d'informations fiables pour de nombreux Ivoiriens.

X. Égalité des sexes

64. Les activités de l'ONUCI visant à promouvoir l'égalité des sexes ont consisté à sensibiliser les femmes et à les préparer à jouer un rôle actif dans la prise des décisions et à promouvoir le relèvement des filles et des femmes touchées par la guerre. Le Groupe de l'égalité des sexes a participé à la formation des femmes candidates aux prochaines élections, dans le cadre d'une coopération à long terme avec la Coalition des femmes dirigeantes, une importante organisation de femmes en Côte d'Ivoire.

65. De concert avec le PNUD, l'ONUCI élabore un projet de création d'un centre pour les femmes et les filles victimes de violence sexiste. Le centre aura également pour fonctions de promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme, la participation des femmes au processus de paix et au processus électoral ainsi que la prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles et la lutte contre celles-ci.

66. L'ONUCI a également élaboré un plan d'action pour la sensibilisation de la police locale et de la gendarmerie à l'égalité des sexes et dispensé divers cours d'initiation à l'intention du personnel militaire et civil. En outre, l'ONUCI s'emploie à intégrer des activités visant à promouvoir l'égalité des sexes dans tous ses domaines d'activité.

XI. VIH/sida

67. Conformément à la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, l'ONUCI a continué à intégrer la sensibilisation au VIH/sida dans ses activités, tout en collaborant avec les organismes des Nations Unies. L'ONUCI a ainsi formé des éducateurs de pairs, fourni des services de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels et mené des enquêtes auprès du personnel militaire et civil. Il ressort de ces enquêtes que si le niveau de sensibilisation des membres du personnel au VIH/sida est acceptable, il existe toutefois des attitudes et pratiques qui les exposent au risque de contracter le VIH. Du fait de ces résultats, les modules de sensibilisation au VIH/sida ont fait l'objet d'une révision axée sur les risques recensés.

XII. Équipe de la déontologie

68. L'ONUCI continue de coopérer aux enquêtes menées par le Bureau des services de contrôle interne sur les allégations d'inconduite du personnel. Dix affaires font actuellement l'objet d'enquête. En outre, mon Représentant spécial a revu les politiques actuelles relatives aux activités extraprofessionnelles du personnel de l'ONUCI et fait des recommandations concernant notamment les restrictions aux mouvements du personnel et des véhicules, les lieux à ne pas fréquenter et les obligations et responsabilités qui incombent au personnel de prévenir l'exploitation et les abus sexuels. Des efforts sont également entrepris pour revoir toutes les politiques de l'ONUCI relatives à la déontologie et pour mieux informer le personnel des directives des Nations Unies en la matière.

69. Par ailleurs, avec le concours du Groupe intégré de la formation aux missions, l'Équipe de la déontologie a continué de superviser la formation du personnel au code de conduite de l'ONUCI et a poursuivi la sensibilisation à l'exploitation et aux abus sexuels. En coopération avec le Bureau des affaires juridiques, la formation du personnel de l'ONUCI s'est poursuivie pendant la délocalisation à Banjul.

XIII. Observations

70. Malgré le sérieux revers causé par la violence survenue en janvier à Abidjan et dans l'ouest du pays, des perspectives encourageantes s'ouvrent pour la poursuite du processus de paix en Côte d'Ivoire à la suite des initiatives prises par le Premier Ministre Banny, avec l'appui du Président Gbagbo et des autres dirigeants ivoiriens. Je me félicite des mécanismes d'application de la feuille de route en faveur de la paix qui ont été mis en place pendant le séminaire gouvernemental et la réunion des dirigeants ivoiriens, tenus à Yamoussoukro respectivement du 9 au 11 et le 28 février.

71. Ainsi, à la réunion de Yamoussoukro le 28 février, des accords sur certaines questions en suspens ont été conclus, notamment en ce qui concerne les processus de désarmement et d'identification, la préparation des élections et le rôle des médias dans le processus de paix. La réunion de Yamoussoukro a permis de résoudre la grave crise qui a paralysé les activités de la Commission électorale indépendante depuis qu'elle a été reconstituée en octobre 2005. De même, l'organisation sans heurt des examens scolaires dans le nord, pour la première fois depuis trois ans, représente un premier pas prometteur vers la réunification du pays et le processus de

réconciliation nationale. Ces récents faits positifs ont dissipé les tensions et amélioré le climat politique général, permettant ainsi au Gouvernement d'entamer la mise en œuvre de la feuille de route et de se pencher sur les autres questions prioritaires, notamment la relance de l'économie.

72. Il n'empêche que les défis à relever demeurent énormes. Les progrès accomplis à ce jour ne peuvent se confirmer que si d'autres mesures concrètes et dynamiques sont prises en vue d'entamer l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et le démantèlement des milices, le rétablissement de l'autorité de l'État, l'identification et la préparation des élections. J'engage les parties à s'entendre sans délai sur les modalités de mise en œuvre de l'important processus d'identification. L'ONU serait disposée à apporter son concours pour la mise en place d'un processus crédible et transparent, pour autant que les parties en fassent la demande et qu'elle dispose des ressources nécessaires. Tant que les milices et les Jeunes patriotes demeurent mobilisés, la situation en matière de sécurité restera précaire. Dans le même temps, le processus de désarmement, y compris des milices, doit commencer sans délai.

73. Les processus devant conduire à l'application intégrale de la feuille de route en faveur de la paix sont extrêmement complexes et exigeront la mobilisation d'importantes ressources ainsi que la pleine adhésion des parties ivoiriennes aux principes et aux objectifs définis dans les accords de paix et les résolutions du Conseil de sécurité.

74. Il convient de souligner qu'il y a une chance à saisir, mais elle est très faible et le temps presse. Si le processus de paix devait connaître des retards ou des perturbations à l'avenir, il n'y aura pas suffisamment de temps pour entreprendre toutes les tâches essentielles nécessaires pour organiser les élections d'ici à octobre. Il importe par conséquent que le Conseil indique clairement aux parties que si les délais prévus pour les élections en octobre ne sont pas tenus, la communauté internationale ne sera pas en mesure d'accepter encore une fois de prolonger les arrangements actuels pour la conduite des affaires publiques.

75. Du fait des troubles survenus dans le pays en janvier, il est devenu encore plus nécessaire de renforcer les capacités opérationnelles de l'ONUCI afin de lui permettre non seulement de s'acquitter plus efficacement de son mandat initial mais aussi d'entreprendre les nouvelles tâches difficiles que lui assigne la feuille de route. Au cours des prochains mois, l'Opération devra s'employer à réduire les menaces potentielles et à contribuer à créer un environnement plus sûr pour faciliter la mise en œuvre des principaux aspects du processus de paix, notamment la prestation d'une sécurité générale, le désarmement, le démantèlement des milices, le processus d'identification, le rétablissement de l'administration publique et la préparation des élections. Toutes ces tâches devront à présent être entreprises simultanément et dans des délais extrêmement serrés. Le renforcement de l'ONUCI par des éléments de la MINUL, autorisé par le Conseil en février à titre temporaire, a accru la capacité d'intervention de l'Opération. Toutefois, l'aptitude de l'ONUCI à faire face à des troubles éventuels demeure limitée. En outre, certains des perturbateurs potentiels n'ont pas renoncé à leurs objectifs. Le risque d'une grave déstabilisation du processus de paix et d'une détérioration rapide de la situation en matière de sécurité ne peut être ignoré. Je demande encore une fois au Conseil d'examiner favorablement les recommandations tendant au renforcement de l'ONUCI, que j'ai formulées dans mon rapport du 3 janvier et que j'ai rappelées

dans ma lettre au Président du Conseil datée du 22 mars (S/2006/184). Il existe un grave risque que des problèmes de sécurité en Côte d'Ivoire fassent tache d'huile dans la sous-région, en particulier au Libéria.

76. Les récents efforts faits par les dirigeants ivoiriens pour rechercher un règlement pacifique au conflit devraient également se traduire par des mesures concrètes visant à garantir la liberté de mouvement et d'opération de l'ONUCI, de la force Licorne ainsi que des organismes humanitaires et des organisations non gouvernementales sur toute l'étendue du territoire national. Je tiens à rappeler aux autorités nationales la responsabilité qui leur incombe de garantir la sécurité et la liberté de mouvement de tout le personnel international en activité en Côte d'Ivoire. Les auteurs d'attaques contre l'ONU auront à répondre personnellement de leurs actes. Par ailleurs, il faut d'urgence mettre fin à la culture de l'impunité dans le pays.

77. Le partenariat dynamique entre les dirigeants de la région, notamment ceux de l'Union africaine et de la CEDEAO, et l'ONU s'est révélé indispensable pour obtenir des parties qu'elles continuent de s'engager à s'acquitter de leurs obligations au titre des divers accords de paix. Je tiens à saluer le rôle primordial joué par le Président Obasanjo, qui a contribué au retour à une situation normale dans le pays au lendemain des troubles de janvier. Je relève également la contribution importante du nouveau Président de l'Union africaine, le Président Sassou Nguesso, et de la médiation sud-africaine. Afin de maintenir et de consolider l'élan pris récemment en vue de l'application de la feuille de route, la communauté internationale devrait continuer à faire preuve d'unité d'action et de volonté s'agissant de la situation en Côte d'Ivoire.

78. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Pierre Schori, et les personnels civils et militaires de l'ONUCI pour les efforts inlassables qu'ils consacrent à la recherche d'une paix durable en Côte d'Ivoire. Je tiens également à remercier le Haut Représentant pour les élections, Antonio Monteiro, pour les résultats remarquables obtenus pendant une période difficile. M. Monteiro a quitté son poste le mois dernier. J'exprime aussi ma gratitude à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organismes humanitaires et de développement, aux bailleurs de fonds bilatéraux, ainsi qu'aux organisations régionales et sous-régionales pour leur importante contribution au processus de paix.

Annexe

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police au 31 mars 2006

Pays	Composante militaire			Total	Unités de police constituées	Composante police civile
	Observations militaires	Officiers d'état-major	Contingents			
Argentine						3
Bangladesh	10	12	3 474	3 496	125	10
Bénin	9	6	304	319		26
Bolivie	3			3		
Brésil	4	6		10		
Cameroun						53
Canada						10
Chine	7			7		
Croatie	3			3		
Djibouti						40
El Salvador	3			3		
Équateur	2			2		
Fédération de Russie	12			12		
France	2	15	171	188		10
Gambie	5	1		6		
Ghana	10	6	397	413		1
Guatemala	5			5		
Guinée	4			4		
Inde	8			8		11
Irlande	2			2		
Jordanie	7	12	200	219	250	2
Kenya	5	4		9		
Liban						2
Madagascar						2
Maroc	1	2	730	733		
Namibie	3			3		
Népal	3			3		
Niger	6	1	364	371		34
Nigéria	5			5		16
Ouganda	2	2		4		
Pakistan	11	5	364	380		
Paraguay	9	4		13		
Pérou	3			3		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observations militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>			
Philippines	4	3		7		10
Pologne	2			2		
République centrafricaine						3
République de Moldova	4			4		
République dominicaine	4			4		
Roumanie	5			5		
Sénégal	3	7	313	323		42
Serbie-et-Monténégro	3			3		
Tchad	3			3		6
Togo	6	4	291	301		1
Tunisie	4	2		6		
Turquie						23
Uruguay	2	1		3		9
Vanuatu						4
Yémen	6			6		2
Zambie	2			2		
Total	192	93	6608	6 893	375	321

Carte